



Court séjour pour une visite et regroupement familial

Par **Masel0025**, le **09/12/2019** à **11:48**

Bonjour,

Je vous expose la situation, un couple est marié avec une demande de regroupement familial entamée par le mari en cours de traitement.

Ce dernier peut il faire venir son épouse pour un court séjour pendant les fêtes ? Cela peut il interférer avec la procédure de regroupement ?

Merci par avance pour votre retour.

Bien cordialement,

Par **amajuris**, le **09/12/2019** à **13:46**

bonjour,

si l'épouse vient en france avec un visa court séjour et repart dans son pays avant l'expiration de son visa, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur la demande de regroupement familial.

salutations

Par **Masel0025**, le **09/12/2019** à **16:33**

C'est bien noté, merci pour votre rapide retour.

Bien cordialement